

Concept d'information et de formation (CIF) pour les responsables de la formation professionnelle

relatif à la révision de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

polydesigner 3D CFC

Numéro de profession 90507

**La CSDPQ Polydesigner 3D a pris position sur le présent concept
d'information et de formation le [date].**

**La version actuelle est disponible à l'adresse suivante:
[www.adresse]**

État: 14 avril 2023

Table des matières

1. **Objectifs du concept d'information et de formation** Fehler! Textmarke nicht definiert.
2. **Conditions-cadres** _____ Fehler! Textmarke nicht definiert.
3. **Compétences concernant les mesures d'information**Fehler! Textmarke nicht definiert.
4. **Compétences concernant les mesures de formation**Fehler! Textmarke nicht definiert.
5. **Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation**Fehler! Textma
6. **Les nouveautés et leur impact** _____ Fehler! Textmarke nicht definiert.
7. **Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation**Fehler! Textmarke nicht definiert
8. **Mesures d'information** _____ Fehler! Textmarke nicht definiert.
9. **Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information / de formation qui en découlent** _____ Fehler! Textmarke nicht definiert.
10. **Contacts** _____ Fehler! Textmarke nicht definiert.

1. Objectifs du concept d'information et de formation

Les révisions de formations professionnelles initiales donnent lieu à des nouveautés qu'il faut appliquer dans les trois lieux de formation. Le présent concept d'information et de formation définit les mesures nécessaires en la matière à l'intention des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation, et détermine les compétences des cantons, organes responsables et autres acteurs de la formation professionnelle initiale.

Le concept d'information et de formation approuvé par la commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation (CSDPQ) sera annexé à la demande de ticket (cf. manuel relatif au processus de développement des professions, étape 3: prescriptions sur la formation) et soumis au SEFRI.

2. Conditions-cadres

Selon la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10), les obligations de surveillance et d'exécution de la loi vis-à-vis des trois lieux de formation incombent aux cantons, ce qui englobe aussi les obligations d'information et de formation des responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation.

L'organe responsable de la formation professionnelle initiale concernée élabore, sur la base de la révision, les mesures d'information et de formation qu'il juge nécessaires et définit les compétences en ce qui concerne leur application et leur financement. En cas de désaccords entre l'organe responsable et les cantons quant au financement, il est possible de convoquer la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et l'organe responsable à une réunion de clarification. L'organe responsable coordonne le concept d'information et de formation avec la CSDPQ, notamment avec les délégué·e·s de la formation (représentant·e·s des cantons), lequel·le·s assurent la coordination avec la CSFP.

Pour l'organisation, il faut faire la distinction entre:

- **les mesures d'information** en lien avec les adaptations dans les prescriptions sur la formation (ordonnance sur la formation et plan de formation) et les autres instruments servant à promouvoir la qualité (documents de mise en œuvre, tels que programme de formation pour les entreprises formatrices, programme de formation pour les cours interentreprises, plan d'études pour les écoles professionnelles, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, etc.), et
- **les mesures de formation** pour les responsables de la formation professionnelle en vue de la mise en œuvre des adaptations sur le plan de la pédagogie professionnelle.

3. Compétences concernant les mesures d'information

Les mesures d'information sont du ressort des cantons. S'ils délèguent cette tâche à l'organe responsable ou s'ils assument cette tâche en combinaison avec les mesures de formation, les dépenses doivent être négociées entre l'organe responsable et les cantons dans le but de proposer des séances de lancement gratuites pour les participant·e·s. Pour la concertation,

l'organe responsable contacte en règle générale chacun des cantons concernés ou utilise les conférences régionales existantes¹.

Les cantons concernés peuvent envoyer les invitations aux séances de lancement et également mettre à disposition les locaux pour l'occasion. L'organe responsable définit le contenu de la séance d'information et en assume les autres coûts. Les conseiller·ère·s de formation ou les commissaires professionnel·le·s en charge dans le canton concerné peuvent assurer une partie de la présentation.

En Suisse latine, les séances de lancement sont organisées par la HEFP et ses partenaires.

4. Compétences concernant les mesures de formation

Les mesures de formation sont du ressort de l'organe responsable. En cas de mesures d'information et de formation combinées, les dépenses concernant la partie informative doivent être négociées comme décrit plus haut.

¹ [CLPO](#), [CDIP Nord-Ouest](#), [CDIP orientale](#), [ACC](#)

5. Principes relatifs à la mise en œuvre du concept d'information et de formation

Ce chapitre présente les principes directeurs pour une mise en œuvre uniforme de la révision dans toute la Suisse. La HEFP propose une offre gratuite pour la mise en œuvre du concept d'information et de formation. (<https://www.hefp.swiss/mettre-en-oeuvre-une-formation-professionnelle-initiale>)

- En tant qu'organe responsable, Swiss Association Polydesign3D collabore avec la HEFP lors de la planification, de la préparation et de l'organisation de séances d'information et de formation (offre gratuite).
- Les bonnes pratiques issues d'opérations comparables en cours ou déjà terminées sont prises en compte.
- Les instruments de mise en œuvre ci-après (selon annexe 1 du plan de formation) sont élaborés par des groupes de travail et utilisés dans la formation: dossier de formation, programme de formation pour les entreprises formatrices, programme de formation pour les cours interentreprises (CIE), plan d'études pour les écoles professionnelles, dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final.
- Les documents de mise en œuvre sont harmonisés.
- Les responsables de la formation professionnelle sur les trois lieux de formation sont initiés à l'utilisation et à l'application du plan de formation et des documents de mise en œuvre afférents.
- Les formateur·rice·s des CIE travaillent avec des bases de formation et d'évaluation uniformes sur tous les lieux de formation.
- Les mesures d'information et de formation dans les trois régions linguistiques sont organisées par les cantons en collaboration avec l'organe responsable et, si nécessaire, les instituts régionaux de la HEFP.
- L'organe responsable et les autorités cantonales concernées déterminent ensemble les compétences financières et organisationnelles.
- Les canaux d'information sont définis. L'organe responsable fournit les documents nécessaires à la formation et l'information.

6. Les nouveautés et leur impact

Les principales nouveautés induites par la révision et importantes pour la mise en œuvre sont présentées ci-après. Les besoins en formation et en information seront déterminés sur la base de ces nouveautés. La nouvelle ordonnance sur la formation de polydesigner 3D CFC entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Nouveautés	Justifications / explications / répercussions
Précision des domaines spécifiques	Les domaines spécifiques actuels sont maintenus, mais ils sont formulés de manière plus précise et délimités les uns par rapport aux autres. Le domaines spécifiques Styling est enseigné plus en profondeur et son coefficient est augmenté.
Ordonnance sur la formation, plan de formation et profil de qualification	Le plan de formation repose désormais sur le modèle orientation compétences opérationnelles (jusqu'à présent: modèle Triplex) et répond aux exigences concernant l'orientation vers les compétences opérationnelles. Le profil professionnel et la vue d'ensemble des compétences opérationnelles y sont intégrés. Les objectifs évaluateurs par lieu de formation précisent les compétences opérationnelles.
Compétences opérationnelles	Le plan de formation englobe quatre domaines de compétences opérationnelles et 18 compétences opérationnelles. La structure du plan de formation s'articule autour des différentes compétences opérationnelles. Les trois lieux de formation contribuent au développement des compétences opérationnelles.
Coopération entre les lieux de formation	Le tableau relatif à la coopération entre les lieux de formation indique quand les compétences opérationnelles doivent y être enseignées. Le tableau relatif à la coopération entre les lieux de formation constitue une recommandation et une orientation pour les entreprises formatrices.

<p>Conception et organisation du plan d'études pour les écoles professionnelles</p>	<p>L'enseignement scolaire est organisé par compétences opérationnelles et non plus en fonction des matières. La didactique situationnelle est ancrée dans le plan d'études en tant que principe de pédagogie professionnelle.</p>
<p>Conception et organisation des CIE</p>	<p>Le contenu des CIE est restructuré, mais le nombre de jours (15) reste le même: choix des matériaux, traitement des murs et du sol, recyclage, sécurité au travail.</p> <p>CIE 2 (5 jours): techniques de présentation et de styling, mise en scène de produits et d'objets, éclairage.</p> <p>CIE 3 (5 jours): création, montage, réalisation de photos et de films d'éléments de design en 3D et communication visuelle.</p> <p>Le nombre de jours de CIE reste le même.</p>
<p>Conception et organisation de la documentation sur la formation en entreprise</p>	<p>Le support pédagogique «The Book» est désormais proposé au format digital.</p>
<p>Dossier de formation</p>	<p>Le dossier de formation est orienté vers les compétences opérationnelles. Les apprenti·e·s doivent y décrire et analyser leurs travaux. Le rapport aux lieux de formation CIE et écoles professionnelles doit favoriser une vision globale. Une forme digitale pour le dossier de formation est en cours d'examen.</p>
<p>Procédure de qualification avec examen final</p>	<p>Il n'y a désormais plus d'examen écrit des connaissances professionnelles. Par conséquent, la pondération des différents domaines de qualification change:</p> <p>TPI: 50%</p> <p>CG: 20%</p> <p>note d'expérience: 30% (école professionnelle: 70%; CIE: 30%)</p> <p>TPI: le cadre temporel pour le TPI ainsi que les différentes positions a été adapté; le processus de définition des tâches est</p>

	simplifié.
--	------------

7. Vue d'ensemble des thèmes pour l'information et la formation

La vue d'ensemble ci-après montre les thèmes nécessitant des informations («I» correspond à information) ou des informations et une formation («A» correspond à information et formation).

Thème	Formateur·rice·s en entreprise	Membres de la direction de l'école, enseignant·e·s	Formateur·rice·s des CIE	Expert·e·s aux examens	Responsable
Concept global, ordonnance sur la formation, plan de formation	I	I	I	I	Cantons
Formation à la pratique professionnelle	F	I	I	I	Organe responsable
Cours interentreprises	I	I	F	I	Organe responsable
Formation scolaire	I	F	I	I	Cantons et organe responsable
Procédure de qualification avec examen final	I	I	I	F	Cantons et organe responsable

8. Mesures d'information

Période	Groupe cible	Mesure / contenu	Méthode
Depuis 2022	Tous	Publier les informations périodiques sur l'état de la révision / des documents	Sites internet, courriels, newsletters, magazines des associations; réunion en ligne avec informations actuelles
Dès le début de l'été 2024	Formateur·rice·s actives en entreprise	Informations sur la nouvelle formation; présentation des documents de mise en œuvre; échange	Tournée de présentation: séance(s) d'information des Ortra en collaboration avec les cantons et la HEFP
Dès le début de l'été 2024	Écoles professionnelles	Informations sur la nouvelle formation et les nouveautés; présentation du plan d'études de l'école et d'autres documents de mise en œuvre	AG des enseignant·e·s spécialisé·e·s
Dès le début de l'été 2024	Instructeur·rice·s des CIE	Informations sur la nouvelle formation; présentation des documents de mise en œuvre; échange	Suisse alémanique: courriels, réunions de l'association responsable des CIE Suisse romande et Tessin: séances d'information via les écoles
Dès le début de l'été 2024	Expert·e·s aux examens	Informations sur la nouvelle formation; modifications concernant le TPI	Séance d'information via les chef·fe·s expert·e·s

9. Élaboration des documents de mise en œuvre et des mesures d'information / de formation qui en découlent

Documents de mise en œuvre à élaborer	Travail / objectif	Élaboré par	À élaborer jusqu'à	Mesure d'information / public cible / contenu / période	Mesure de formation / public cible / contenu / période
Rapport de formation	Modèle du CSFO à adapter au besoin	Groupes de travail HEFP	Décembre 2024	Sites internet, courriels, newsletters, magazines des associations; réunion en ligne avec informations actuelles Tournée de présentation: séance(s) d'information des Ortra en collaboration avec les cantons et la HEFP Contenu: documents de mise en œuvre, nouveautés En cours depuis 2023	Formations régionales sous forme de workshops pour les formateur·rice·s et les professionnel·le·s de l'encadrement. Contenu: - éventuels exercices et missions pour le développement des compétences opérationnelles en entreprise - Utilisation d'éventuels outils digitaux Dès janvier 2025
Dossier de formation	Définir la forme et les objectifs; clarifier les possibilités d'une variante digitale	Groupes de travail HEFP	Décembre 2024		
Documentation sur la formation initiale en entreprise (au format digital), y compris programme de formation pour les entreprises formatrices (au format digital)	Développer le concept, définir la forme digitale (The Book ou autre forme)	Groupes de travail HEFP	Décembre 2024		
Programme de formation pour les CIE	Développer le concept, concrétiser	Groupes de travail HEFP	CIE 1: Décembre 2024	Suisse alémanique: informations sur l'état actuel des choses via	Workshops de formation pour les responsables des CIE et les

	les contenus, développer le programme, le contrôle de compétence et le système d'évaluation		CIE 2/3: Décembre 2025	l'association responsable / Ortra Suisse romande / Tessin: informations via l'école Dès 2024	instructeur·rice·s (avec HEFP) Contenu: Orientation vers les compétences, contrôler et évaluer l'orientation vers les compétences opérationnelles Dès 2024
Plan d'études pour les écoles professionnelles	Développer le concept, concrétiser les contenus par année d'apprentissage et selon les compétences opérationnelles	Groupes de travail HEFP	Concept d'ici décembre 2023; 1ère/2ème année d'apprentissage: été 2025 3ème/4ème année d'apprentissage: été 2026	Informations dans le cadre de l'AG des enseignant·e·s spécialisé·e·s Réunions régionales au besoin: état d'avancement du travail, obtention de feed-back. Depuis 2022	Formation dans le cadre de workshops (avec HEFP): - orientation vers les compétences / didactique situationnelle - Contrôler et évaluer l'orientation vers les compétences opérationnelles - Nouveaux supports pédagogiques Janvier 2024 et 2025 Échange d'expérience continu dès 2025
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de	Simplifier et présenter le déroulement du TPI,	Groupes de travail HEFP	Décembre 2024	Publier sur le site internet; informer éventuellement par courriels / newsletter des nouvelles	Formation TPI pour les entreprises (avec HEFP)

qualification avec examen final	concrétiser les positions du TPI			dispositions d'exécution. Communiquer les informations sur les dates de formation. Dès 2024	Formations pour chef·fe·s expert·e·s (avec HEFP). Contenu: - déroulement TPI et saisie
Grille d'évaluation TPI	Créer la grille d'évaluation, définir une plateforme pour la saisie du déroulement du TPI et de la grille d'évaluation (remplacement de PkOrg)	Groupes de travail HEFP	Décembre 2027		- formulation de missions - contrôler et évaluer l'orientation vers les compétences opérationnelles Dès 2028

10. Contacts

Association professionnelle des polydesigner 3D

Swiss Association Polydesign3D

Bureau de Zurich

8000 Zurich

T +41 44 261 51 14

M +41 79 195 78 24

info@polydesign3d.ch

Les informations les plus importantes sont disponibles sur polydesign3d.ch

Centre d'enseignement professionnel de Vevey

Ecole d'arts appliqués

Avenue Nestlé 1

CH – 1800 Vevey

www.cepv.ch

Polydesigner 3D Cours Interentreprises

Suisse Romande

Rue du Petit-Chêne 11

1003 Lausanne

www.cip3d.ch

Centre de formation professionnelle arts

Rue Necker 2

1201 Genève

www.cfparts.ch

Direction générale de l'enseignement post-obligatoire

Rue St-Martin 26

1014 Lausanne

